# Département de la Corrèze

# **ARRÊTÉS**

# OCTOBRE 2025





#### ARRETES

pages

## DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES ET INSERTION

Arrêté n°25ASE004 en date du 15 Octobre 2025 - ARRËTE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA SITUATION ET DU STATUT DES ENFANTS CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE CD 1

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté n°25DRH009 en date du 3 Octobre 2025 - ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

CD 4

Arrêté n°25DRH010 en date du 28 Octobre 2025 - ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES CD 43



#### ARRÊTÉ N° 25ASEOO4

**OBJET** 

ARRËTE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA SITUATION ET DU STATUT DES ENFANTS CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

LE PRÉSIDENT

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L.223-1, L.223-5 et D.223-26 ;

VU les articles 375 et suivants du Code Civil ;

VU la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance, article 26, considérant que le Président du Conseil départemental doit mettre en place une commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) dans son Département et arrêter sa composition ;

VU le décret  $N^{\circ}$  26-1639 du 30 novembre 2016 portant composition pluridisciplinaire et pluri institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;

VU le règlement intérieur de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, en date du 12 février 2023 ;

Sur proposition de Monsieur Le Directeur Général des Services ;

ARRÊTE

Article 1 er : Dénomination de la commission

Conformément à l'article D223-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle examinant la situation et le statut des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance est dénommée : "Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés" (CESSEC) ;

#### Article 2: Mission de la CESSEC

La CESSEC est chargée d'examiner :

- Tous les six mois, la situation des enfants de moins de 3 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Tous les ans, la situation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis plus d'un an, lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant parait inadapté à ses besoins.

La CESSEC émet un avis qui permet l'actualisation du projet pour l'enfant. Les membres qui composent la CESSEC échangent à partir de la situation des enfants et partagent leurs pratiques, connaissances, compétences et expertises. Ces échanges sont croisés avec les personnes qui accompagnent l'enfant et qui sont invitées lors de l'examen en CESSEC. L'avis est transmis par l'autorité administrative compétente à chacune des personnes morales ou physiques accompagnant l'enfant, au Juge des Enfants lorsque celui-ci est saisi et aux représentants légaux. Si l'avis préconise une procédure en délaissement parental, ce dernier est soumis à la signature du Président du Conseil départemental.

## Article 3 : Composition de la CESSEC

- 1° Du/De la Cheffe de Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Corrèze, ou de son/sa suppléant(e), en la personne nommée de son adjoint(e),
- 2° Du Représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de le Protection des Populations en Corrèze, ou de son/sa suppléant(e), chargé des pupilles de l'Etat par délégation du Préfet du département,
- 3° D'un Cadre Socio-Educatif du Département ou de son/sa suppléant(e),
- 4° Du Représentant du Bureau Adoption et Accès aux origines, ou de son/sa suppléant(e),
- 5° Du Magistrat du siège ou du Parquet compétent en matière de Protection de l'Enfance, choisi d'un commun accord entre les Chefs de Cour, désigné par le premier Président ou le Procureur Général de la Cour d'Appel,
- 6° Du Responsable du service de la Protection Maternelle Infantile,
- 7° Du Psychologue pour enfants du service de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- 8° Du Psychologue, ou Pédopsychiatre rattaché à un CH du Département, ou de son/sa suppléant(e) représentant le service de pédopsychiatrie,

3

9° D'un Cadre Socio-Educatif d'un établissement ou service habilité au titre de la Protection

de l'Enfance, ou de son/sa suppléant(e),

10° D'un Représentant des familles adoptives de l'UDAF de la Corrèze ou de son/sa

suppléant(e).

La nomination des membres de la CESSEC fait l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental. Pour chaque membre, sont désignés des suppléants permettant de remplacer

le titulaire absent. Le mandat est prévu pour une durée de 6 années.

En cas d'impossibilité de siéger, les membres de la commission doivent se faire remplacer

par leur suppléant, de façon à respecter le quorum de 5 membres.

La CESSEC peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Sont associés à

l'examen de la situation de l'enfant, le service et la personne physique qui l'accueillent ou

l'accompagnent au quotidien.

Article 4: Secret Professionnel

Les membres de cette CESSEC sont soumis au secret professionnel selon les modalités

prévues aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal, L. 221-2-2 du Code de l'Action

Social et des Familles.

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'éxecution du

présent arrêté.

Tulle, le 15 Octobre 2025

Pascal COSTE

Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 15 Octobre 2025

Affiché le ·

CD 3



### ARRÊTÉ Nº 25DRH009

**OBJET** 

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

#### LE PRÉSIDENT

Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 1 ère et 3 ème parties,

**VU** l'arrêté en date du 27 août 2025, portant fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services de M. Franck PAULHE à compter du 1 er octobre 2025,

**VU** l'arrêté en date du 24 septembre 20225 portant détachement de M. Eric LARUE dans l'emploi fonctionnel de directeur général des services des départements jusqu'à 900 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025,

VU l'arrêté portant organisation des services et délégations de signatures en date du 5 septembre 2025,

#### ARRÊTE

<u>Article 1er</u> : Le présent article fixe l'organisation des services du Conseil Départemental et la désignation des cadres responsables de son administration.

# 1 - Organisation des services :

L'organisation des services du Conseil Départemental comprend une Direction Générale (incluant 1 poste de Directeur Général des Services et 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services) ainsi que trois Pôles :

- Pôle Cohésion Territoriale
- Pôle Cohésion Sociale
- Pôle Ressources

La Direction de l'ensemble des services du Conseil Départemental est assurée par le Directeur Général des Services. Le Directeur Général des Services a autorité hiérarchique directe sur l'ensemble des Directions, Services, Délégations et Cellules à l'exception du Cabinet.

#### 1 - 1 - Entités et chargés de projets/missions rattachés à la Direction Générale

- Délégation aux Affaires Juridiques
- Délégation à la Participation Citoyenne et aux Usages Numériques
- Délégation projets d'administration et accompagnement aux changements
- Chefs de projets Développement
- Chargé de projets Usages Numériques

#### 1 – 2 - Pôle Ressources

#### Le Pôle Ressources, comprend :

- Direction des Affaires Générales et des Assemblées comprenant :
  - o Cellule Assemblées et Affaires Générales
  - o Service Intérieur
  - o Services Affaires Foncières et Immobilières
  - o Maisons du Département
- Direction des Finances et de la Commande Publique comprenant :
  - o Service Budget-Comptabilité
  - o Service Commande Publique
  - o Service Contrôle de Gestion et Évaluation
- Direction des Ressources Humaines comprenant :
  - o Service Emploi et Compétences
  - o Service Gestion du Personnel
  - o Cellule Hygiène Sécurité
  - o Cellule Pilotage
- La Direction des Systèmes d'Information comprenant :
  - o Service Projets et Applications Métiers
  - o Service Systèmes et Réseaux
  - o Service Usages et Déploiements
  - o Cellule Données et SIG

#### 1 - 3 - Pôle Cohésion Territoriale

#### Le Pôle Cohésion Territoriale, comprend:

#### • Direction du Développement et de la Promotion des Territoires, comprenant :

- o Service Aides aux Communes
- o Service Ingénierie Financière
- o Cellule Promotion du Territoire
- o Cellule Urbanisme
- o Corrèze Tourisme
- o Corrèze Ingénierie
- o Corrèze Equipement

#### • Direction de la Transition Energétique et Ecologique, comprenant :

- o Service Transition Ecologique
- o Service Habitat
- o Corrèze Énergies Renouvelables

#### • Direction des Infrastructures, comprenant :

- o Service Bâtiments
- o Cellule Très Haut Débit
- o Direction des Routes composée :
  - Service Exploitation des Routes
  - Service Ingénierie et travaux
  - Service Appui Logistique
  - Service Appui au Pilotage
  - Service Administratif et Financier

#### 1 - 4 - <u>Pôle Cohésion Sociale</u>

#### Le Pôle Cohésion Sociale comprend :

#### Direction de l'Autonomie et MDPH, comprenant :

- Service Évaluation
- o Service Gestion des Allocations
- o Service Pilotage de l'Offre
- o Coordination de territoire
- o Régie Autonome Corrèze Autonomie

#### Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, comprenant :

- o Service Aide Sociale à l'Enfance
- o Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
- o Service Prévention PMI
- o Centre de Santé et Plan Ambition Santé.
- o Service Emploi Insertion
- o Quatre services gérant les Maisons de la Solidarité Départementale

- Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, comprenant :
  - o Service Education Jeunesse
  - o Service Culture Patrimoine
    - Musée Henri Queuille
    - Domaine de Sédières
  - o Musée du Président Jacques Chirac
  - o Cellule Sports
  - o Espace Mille Source
- Archives Départementales

• Bibliothèque Départementale

avec rattachement fonctionnel à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

#### 1 – 5 – <u>Autorité hiérarchique et fonctionnelle de la Direction Générale des Services</u>

Le Directeur Général des Services a autorité hiérarchique directe sur l'ensemble des Directions, Services, Délégations et Cellules à l'exception du Cabinet.

Le Directeur Général des Services Adjoint supervise en hiérarchie directe la Direction du Développement et de la Promotion des territoires, la Direction de la Transition Énergétique et Écologique, les chefs de projets de développement, la Direction de l'Autonomie et MDPH ainsi que ce qui relève de la politique de l'énergie.

Ainsi, le Directeur Général des Services gère en hiérarchie directe l'ensemble des autres directions et les délégations de la collectivité.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Adjoint a délégation sur le périmètre de la collectivité

# 1 - 6 - <u>Désignation des responsables des Pôles, Directions, Services, Délégations</u> et Cellules :

#### 1 - 6 - 1 - Direction Générale et Pôles

Directeur Général des Services : **Eric LARUE** Directeur Général des Services Adjoint : ...

## 1 - 6 - 2 - Entités et chargés de projets / missions rattachés à la Direction Générale

Délégation aux Affaires Juridiques : Eric LARUE

Délégation à la Participation Citoyenne et aux Usages Numériques : Michèle GARY PAILASSOU

Délégation Projets d'Administration et Accompagnement aux Changements : Eric LARUE

Chefs de Projets de Développement : Christine COUDERT MORIN, Caroline DELCHET, Fanny AGNOUX.

Communication: Mylène LECLAIRE

#### 1 - 6 - 3 - Pôle Ressources

Directeur des Affaires Générales et des Assemblées : Annie CERON

Cellule Affaires Générales et Assemblées : Annie CERON

Chef du Service Intérieur : Philippe FAUGERON

Chef du Service Affaires Foncières et Immobilières : Isabelle BONNET

Maisons du Département : Annie CERON

Directeur des Finances et de la Commande Publique : Pierre COSTES

Chef du Service Budget-Comptabilité : Emilie BOISSERIE

Chef du Service Commande Publique : Sébastien SALLES

Chef du Service Contrôle de Gestion et Évaluation : Chloé SEMBLAT

Directeur des Ressources Humaines : Delphine VALLEZ-THIERRY

Chef du Service Emploi et Compétences : Gaëlle BENAZECH

Chef du Service Gestion du Personnel : Pascale MERMET

Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité : Martine TOURNIE

Cellule Pilotage: Didier ARNAUD

Directeur Systèmes d'Information : Antoine IMBASCIATA

Chef du Service Projets et Applications Métiers : Thierry PENAUD

Chef du Service Systèmes et Réseaux : Paul ROSIER

Responsable de la Cellule Données et SIG : Arthur DUFLOS

Chef du Service Usages et Déploiements :

#### 1 - 6 - 4 - Pôle Cohésion Territoriale

Directeur du Développement et de la Promotion des Territoires : Sylvie PAPON

Chef du Service Aides aux Communes : ... Chef du Service Ingénierie Financière : ...

Responsable de la Cellule Promotion du Territoire : Thierry ROUHAUD

Responsable de la Cellule Urbanisme : Sandrine THIBAULT

Directeur de la Transition Energétique et Ecologique : Aline DECOUTY

Chef du Service Transition Ecologique : ...

Chef du Service Habitat : Amélie CHEVALLIER GAULTIER

Directeur des Infrastructures : Christophe FERRAGNE

Chef du Service Bâtiments : Pauline MEISSONNIER

Responsable de la Cellule Très Haut Débit : Pierre ESTERLE

Directeur des Routes : Dominique MONTEIL

- Chef du service Exploitation des Routes : Romuald RHODES
- Chef du Service Ingénierie et Travaux : Thierry TROMAS
  - Adjoint au chef du service Ingénierie et Travaux : Yannick BERTHUIT
- Chef du Service Appui Logistique : Christian NAUDET
- Chef du Service Appui au Pilotage : David FARGES
- Chef du Service Administratif et Financier : Vanessa DUBOURG STERCZYNSKI

#### 1 - 6 - 4 - Pôle Cohésion Sociale

Directeur de l'Autonomie et MDPH : Séverine MARIN HEBRAY

Directeur adjoint : Laëtitia BELLESSORT

Chef du Service Évaluation : Laurence MUNOZ

Chef du Service Gestion des Allocations : Christelle PLAS Chef du Service Pilotage de l'Offre : Delphine SZABO

Coordination de territoire : Idalina LEOCADIO, Angéline BASTOS, Céline GARROUSTE,

Cécile DIGNAC, Emma JUILLARD, Catherine TRENCIA, superviseurs territoriaux.

Directeur Régie Autonome Corrèze Autonomie : Vincent DELPY

Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion : ...

Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : Nathalie MARCHESAN

Adjoint au chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : ...

Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : **Béatrice PARDOËN** 

Responsable du Service Prévention - PMI : Valérie CHIERE

Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé : Salomé CIBLAC

Chef du Service Emploi Insertion : Laëtitia GOMES

Chefs de service des Maisons de la Solidarité Départementales : Géraldine ANDRE,

Carine CIVADE, Magali PONS, et Nathalie VINCENT.

Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : Claude DI RUGGIERO

Chef du Service Éducation Jeunesse : Amandine MESLAND

Chef du Service Culture Patrimoine : Céline BOUDY

Directeur du Musée du Président Jacques Chirac : Catherine COMBROUZE-LAFAYE

Cellule Sports: Claude DI RUGGIERO

Directeur des Archives et Bibliothèque Départementales : **Justine BERLIERE** Archives Départementales :

Directeur Adjoint en charge des Archives Départementales, chef du service

Contrôle, collecte et traitement des archives modernes et

contemporaines: Emmanuel BOSCA

Chef du Service numérisation, iconographie et diffusion

numérique : Murielle ROUSSILLES

Bibliothèque Départementale

Avec rattachement fonctionnel à la Direction de la jeunesse, des Sports et de la Culture

<u>Article 2</u>: Le présent article établit la classification des actes administratifs et documents donnant lieu à délégation de signature du Président du Conseil Départemental, dans toutes matières relevant de l'administration du Département avec les réserves et les précisions suivantes :

2.1 - La partie A concerne exclusivement les actes et documents produits par tout service dans le cadre de ses missions institutionnelles. N'y sont en aucun cas compris les actes et documents des domaines spécialisés prévus aux parties B et suivantes ;

# 2.2 - N'est pas déléguée la signature :

- des conventions, contrats et arrêtés, sauf exception explicitement mentionnée dans l'une des rubriques B à S ci-après
- de toute décision créatrice de droit autre que celles expressément citées dans le présent article
- des pièces comptables dématérialisées, pour le Budget Principal du Département et les Budgets annexes, sauf exception explicitement mentionnée au présent arrêté concernant limitativement la Direction Générale et la Direction des Finances
- des actes de gestion courante des lignes de crédits (versements et remboursements) du service.

#### A - ADMINISTRATION GENERALE

Al : Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.

A2 : Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.

A3 : Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.

A4 : Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :

- pièces justificatives,
- pièces attestant du service fait.

#### **B-RESSOURCES HUMAINES**

B1 : Actes et documents relatifs à la gestion de tous les personnels, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire et de la Commission Consultative Paritaire,

B2 : Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.

B3 : Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux.

B4 : Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.

B5 : Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc... y compris signature des conventions de stages.

# C - AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX

C1 : Actes et documents dans le cadre des règlements des litiges et des procédures contentieuses concernant :

- la collectivité,
- ses représentants dans l'exercice de leur mandat
- ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions,

notamment : relations avec les conseils juridiques et les défenseurs, relations avec les juridictions, suivi des procédures, transactions, expertises, assignations, constats, suivi de l'exécution des décisions de justice, requêtes et mémoires en défense.

C2 : Dépôts de plainte.

C3: Signification par voie d'huissier.

C4 : actes et documents relatifs au dépôt d'une offre, au nom et pour le compte du Département, dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la commission de régulation de l'énergie (CRE), et notamment celui portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire "centrales sur bâtiments, serres agrivoltaïques, ombrières et ombrières agrivoltaïques de puissance supérieure à 500 kWc - 1 l'ème période

# D - OPÉRATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES

D1 : Les bordereaux de journaux, mandats de paiement et titres de recettes.

D2 : Toutes les autres pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes du budget général et des budget annexes (écritures réelles et écritures d'ordres).

D3 : Tous documents, pièces ou correspondances destinés au déblocage ou reversement de fonds dans le cadre des contrats d'emprunts ou ligne de trésorerie en cours.

D4 : Tous documents, pièces ou correspondances destinés au traitement d'opération de couverture des risques de taux et de change (top en salle des marchés...).

#### E - COMMANDE PUBLIQUE

- E1 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E2 Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E3 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- E4 Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- E5 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E6 Bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- E7 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E8 Bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E9 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, des marchés et accords-cadres quels que soit leur montant.
- E10 Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, procès-verbaux, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres.
- El 1 Actes, documents et correspondances relatifs à l'exécution des délégations de service public à l'exception de ceux relatifs à leur modification et à leur résiliation, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### F - AIDES FINANCIÈRES

- F1 Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.
- F2 Demandes à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel qu'en soient le domaine et le montant.
- F3 Conventions attributives de subventions (tous financeurs confondus) quels qu'en soient le domaine et le montant

#### G - PATRIMOINE

- G1 : Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.
- G2 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement...), y compris les arrêtés.
- G3 : Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.
- G4 : Demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme pour la Collectivité.
- G5 : Procès-verbal de constatation dégâts au Domaine Public.

- G6 : Avis sur demande d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire...) et avis sur transports exceptionnels.
- G7 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public y compris les arrêtés.

# H - ACQUISITIONS FONCIÈRES, EXPROPRIATIONS, CESSIONS, OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- H1: Documents d'arpentage dans le cadre des expropriations, acquisitions amiables et cessions de biens immobiliers (terrains et immeubles bâtis).
- H2 : Procès-verbaux de bornage.
- H3 : Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers (à l'exclusion des promesses et compromis de vente et d'achat).
- H4 : Conventions d'occupation conclues à titre précaire et révocable sur des biens appartenant au domaine privé de la Collectivité, conventions de servitude.

#### I - ASSURANCES et RECOURS

- 11 : Responsabilité civile : actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des tiers à l'exclusion des dommages corporels.
- 12 : Documents d'acceptation/d'accord sur le montant des dommages (lettre d'acceptation, procès-verbal, protocole).
- 13 : Quittances de règlement.
- 14 : Courrier octroyant à un agent le bénéfice de la protection fonctionnelle.
- 15 : Certificats de prise en charge des dossiers relevant des garanties souscrites au titre du contrat Risques Statutaires.
- ló : Recours contre des tiers ou leurs assureurs suite à des dommages causés à la Collectivité et non pris en charge par ses contrats d'assurances (dégâts au domaine public notamment).

#### J - AIDE SOCIALE

- J1 : Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.
- J2 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.
- J3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.

- J4 : Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.
- J5 : Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.
- J6 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.
- J7 : Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.
- J8 : Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.
- J9 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.
- 110 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution des aides ménagères.
- J11 : Actes et documents dans le cadre de dérogation d'âge pour les personnes handicapées.

#### K - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- K1 : Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux, soit notamment décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de suspension d'agrément, de retrait d'agrément.
- K2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicien en intervention sociale et familiale ou d'aide-ménagère à domicile.
- K3 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.
- K4 : Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- K5 : Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).
- K6 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'autorisation pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- K7 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'avis pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans

#### L - ACTIONS DE SANTÉ

L1 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.

L2 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.

#### M - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M1 : Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives ou de suspension d'agrément après avis de la Commission Départementale d'Agrément des Familles Adoptives.

M2 : Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République.

M3 : Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.

M4 : Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.

M5 : actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'ASE et leur suivi, quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire)

M6: Procès-verbaux d'abandon.

M7 : Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

M8 : Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M9 : Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).

M10 : Actes et documents relatifs à la prise en charge d'un travailleur familial ou d'une aideménagère au titre de la prévention.

M11 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

M12 : Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des astreintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.

#### N - AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES

N1 : Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

N2 : Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.

N3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations relatives à la création, la transformation ou l'extension d'établissement.

N4 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

N5 : Actes et documents relatifs au refus d'agrément, à la suspension d'agrément, et au refus d'extension d'agrément et au retrait d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes.

#### O - ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION

O1 : Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.

O2: Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.

O3 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.

O4 : Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.

O5 : Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.

06 : Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.

O7 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.

O8 : Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.

#### P - CULTURE

P1 : Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.

P2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.

P3 : Documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs.

P4 : Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.

#### Q - EDUCATION-JEUNESSE

- Q1: Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.
- Q2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.
- Q3 : Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).
- Q4 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CG).
- Q 5 : Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.

#### **R - INFORMATIQUE**

Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.

- S FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment : FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN), FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL), FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL) ...
- S1 : Fonds UE Avis et votes dématérialisés aux différentes instances (comité de suivi et instances de consultations des partenaires) sur les propositions soumises par l'Autorité de Gestion dans le cadre de l'exécution et du suivi des programmes européens régionaux.
- S2 : FSE Demande de subvention globale dans le cadre de l'intervention du Département en tant qu'Organisme Intermédiaire et tout document s'y rapportant.
- S3 : FSE Convention relative à la subvention globale et ses éventuels avenants.
- S4 : FSE Convention attributive d'une opération programmée et/ou actes attributifs, éventuels avenants et correspondances liées.
- S5 : FSE Notification provisoire de contrôle de service fait.
- S6 : FSE Notification définitive de contrôle de service fait.
- S7 : FSE- Courrier de notification d'une visite sur place à un porteur de projet.

S8: FSE - Notification des conclusions d'une visite sur place.

S9 : FSE – Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande d'engagement notamment).

\$10 : FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale programmée, éventuels avenants et correspondances liées.

<u>Article 3</u>: Délégation est donnée à <u>Monsieur Eric LARUE</u>, Directeur Général des Services, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A à S incluses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LARUE, Directeur Général des Services, délégation est donnée à Madame Annie CERON, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus parties A à S incluses.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Eric LARUE, Directeur Général des Services, et de Madame Annie CERON, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, délégation est donnée à Madame Sylvie PAPON, Directeur du Développement et de la Promotion des Territoires, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus parties A à S incluses

3 - 1 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services directement attachés au Directeur Général des Services sont exercées dans les conditions ci-après :

# RESPONSABLES DES CELLULES ET MISSIONS DIRECTEMENT RATTACHÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DELEGATION AUX AFFAIRES JURIDIQUES

		Juriste Sophie DURAND	Juriste Olivier ROBERT	Chef de Service Service Affaires Foncières et Immobilières Isabelle BONNET
С	AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX			
СЗ	Signification par voie d'huissier	×	x	х

# RESPONSABLES DES MISSIONS ET DELEGATIONS DIRECTEMENT RATTACHÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DELEGATION A LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AUX USAGES NUMERIQUES

		Michèle GARY PAILLASSOU
Α	ADMINISTRATION GENERALE	
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х
A3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х
Е	COMMANDE PUBLIQUE	
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х

# RESPONSABLES DES CELLULES ET MISSIONS DIRECTEMENT RATTACHÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES CHEFS DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT

		Chef de Projets Développement Christine COUDERT MORIN	Chef de Projets Développement Caroline DELCHET	Chef de Projets Développement Fanny AGNOUX
Α	ADMINISTRATION GENERALE			
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х	х	х

# POLE RESSOURCES DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DES ASSEMBLEES

A	ADMINISTRATION CENTRALE	Directeur des Affaires Générales et Assemblées Annie CERON	Chef de Service Service Intérieur Philippe FAUGERON	Chef de Service Service Affaires Foncières et Immobilières Isabelle BONNET
A1	ADMINISTRATION GENERALE  Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire; copies ou extraits conformes des documents du service.	х	х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	x	х	х
E E1	COMMANDE PUBLIQUE  Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	x	x	х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	Х
G	PATRIMOINE			
G1	Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.	х		х
G2	Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement), y compris les arrêtés.			
G3	Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.			
G4	Demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme pour la Collectivité.	Х		Х
G5	PV de constatation dégâts au Domaine Public	Х		Х
G6 G7	Avis sur demande d'urbanisme (CU, PC,) et avis sur transports exceptionnels  Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public y compris les arrêtés.	Х		Х
Н	ACQUISITIONS FONCIÈRES, EXPROPRIATIONS, CESSIONS, OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ			
H1	Documents d'arpentage dans le cadre des expropriations, acquisitions amiables et cessions de biens immobiliers (terrains et immeubles bâtis)	Х		Х
H2	Procès verbaux de bornage	Х		Х
НЗ	Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers (à l'exclusion des promesses et compromis de vente et d'achat)	Х		Х
H4	Conventions d'occupation conclues à titre précaire et révocable sur des biens appartenant au domaine privé de la Collectivité, conventions de servitude.  ASSURANCES et RECOURS	Х		Х
l1	Responsabilité civile : actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des tiers à l'exclusion des dommages corporels	Х		Х
12	Documents d'acceptation/d'accord sur le montant des dommages (lettre d'acceptation, procès verbal, protocole)	Х		Х
13	Quittances de règlement	Х		Х
16	Recours contre des tiers ou leurs assureurs suite à des dommages causés à la Collectivité et non pris en charge par ses contrats d'assurances (dégâts au domaine public notamment)	Х		Х

## DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

		Directeur des Finances Pierre COSTES	Chef de Service Budget Comptabilité Emilie BOISSERIE	Responsable de la cellule Budget et Qualité Comptable Béatrice NADIRAS	Chef de Service Contrôle de Gestion et Evaluation Chloé SEMBLAT	Chef de Service Commande Publique Sébastien SALLES
	ır toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2	Х	Х	Х		
Α	A - ADMINISTRATION GENERALE					
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х	Х	Х
АЗ	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	X	х	х	х	х
С	AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX					
C4	actes et documents relatifs au dépôt d'une offre, au nom et pour le compte du Département, dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la commission de régulation de l'énergie (CRE), et notamment celui portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire "centrales sur bâtiments, serres agrivoltaïques, ombrières et ombrières agrivoltaïques de puissance supérieure à 500 kWc - 1 1 ème période	X				
D	OPÉRATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES					
D1	Les bordereaux de journaux, mandats de paiement et titres de recettes	Х	Х	Х		
D2	Toutes les autres pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes du budget général et des budget annexes (écritures réelles et écritures d'ordres)	Х	х	Х		
D3	dans le cadre des contrats d'emprunts ou ligne de trésorerie en cours	Х	Х	Х		
D4	Tous documents, pièces ou correspondances destinés au traitement d'opération de couverture des risques de taux et de change (top en salle des marchés)	х	х	Х		

		Directeur des Finances Pierre COSTES	Chef de Service Budget Comptabilité Emilie BOISSERIE	Responsable de la cellule Budget et Qualité Comptable Béatrice NADIRAS	Chef de Service Contrôle de Gestion et Evaluation Chloé SEMBLAT	Chef de Service Commande Publique Sébastien SALLES
	r toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2	Χ	Х	Х		
Е	COMMANDE PUBLIQUE					
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	х	х	х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	Х	Х	Х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				х
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				х
E5	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				х
E6	Bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х				Х
E9	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, des marchés et accords-cadres quels que soit leur montant.	х				х
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	x	X	X	Х	X
E11	Actes, documents et correspondances relatifs à l'exécution des délégations de service public à l'exception de ceux relatifs à leur modification et à leur résiliation, lorsque les crédits sont inscrits au budget.	Х				х
F	AIDES FINANCIÈRES					
F1	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	Х	х	х		
N	AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES					
N1	Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.	Х			Х	
N2	Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.	х			Х	
S	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment: FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN), FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL), FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL)					
S9	FSE - Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande d'engagement notamment)	Х				х
S10	FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale programmée, éventuels avenants et correspondances liées	Х				Х

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

		Directeur des Ressources Humaines Delphine VALLEZ- THIERRY	Chef du Service Emploi et Compétences Gaëlle BENAZECH	Responsable de la Cellule Pilotage Didier ARNAUD	Chef du Service Gestion du Personnel Pascale MERMET	Responsable Cellule Gestion statutaire Cécile DELPY	Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité Martine TOURNIE
A A1	ADMINISTRATION GENERALE  Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire; copies ou extraits conformes des documents du service.	х	x	х	Х	х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	х	Х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	×	Х	х	х	х	Х
В	RESSOURCES HUMAINES						
B1	Actes et documents relatifs à la gestion de tous les personnels, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire et de la Commission Consultative Paritaire	х	x		х	х	
B2	Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.	х	Х		х	Х	х
В3	Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux, à la certification Qualité de la Direction.	х	х		х	х	
В4	Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.	х	х		х	Х	
B5	Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc y compris signature des conventions de stages.	х	Х		х	х	
Е	COMMANDE PUBLIQUE						
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	x	х	х	х	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	х	х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	x					
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х					
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres  ASSURANCES et RECOURS	х	х	х	х	х	х
14	Courrier octroyant à un agent le bénéfice de la protection fonctionnelle	Х					
15	Certificats de prise en charge des dossiers relevant des garanties souscrites au titre du contrat Risques Statutaires	Х					

# DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

		Directeur des Systèmes d'Information Antoine IMBASCIATA	Chef du service Projets et Applications Métiers Thierry PENAUD	Chef du Service Systèmes et Réseaux Paul ROSIER	Chef du service Usages et Déploiements 	Responsable de la Cellule Données et SIG Arthur DUFLOS
Α	ADMINISTRATION GENERALE					
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	х	Х	х	х
A3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	X	Х	Х	Х
	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des					
A4	mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :	Х	Х	X	X	Х
	- pièces justificatives,					
	- pièces attestant du service fait.					
E	COMMANDE PUBLIQUE					
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	Х	х	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х				
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х				
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	×	х	×	×	х
R	INFORMATIQUE					
	Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.	Х	Х	Х	Х	Х

# PÔLE COHÉSION TERRITORIALE DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES TERRITOIRES

Δ	ADMINISTRATION GENERALE	Directeur du Développement et de la Promotion des Territoires Sylvie PAPON	Responsable de la Cellule Urbanisme Sandrine THIBAULT	Chef de Service Aides aux Communes	Chef de Service Ingénierié Financière 	Responsable de la cellule Promotion des Territoires Thierry ROUHAUD
	Administration Generale  Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur					
A1	caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	X	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	Х	х	Х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,	x	Х	×	х	х
	- pièces attestant du service fait.					
E E1	COMMANDE PUBLIQUE  Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	*	X	X	Х	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х		х	х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х	х
F F1	AIDES FINANCIÈRES  Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations	X		Х	Х	
F2	subventionnées au titre des programmes départementaux. Demandes à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quels qu'en	Х				
F3	soient le domaine et le montant. Conventions attributives de subventions (tous financeurs confondus) quels qu'en soient le	Х				
S	domaine et le montant FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment : FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN),					
S1	FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL). FEADER (FONDS Fonds UE - Avis et votes dématérialisés aux différentes instances (comité de suivi et instances de consultations des partenaires) sur les propositions soumises par l'Autorité de Gestion dans le cadre de l'exécution et du suivi des programmes européens régionaux	х			Х	
S2	FSE - Demande de subvention globale dans le cadre de l'intervention du Département en tant qu'Organisme Intermédiaire et tout document s'y rapportant	х			х	
S3	FSE - Convention relative à la subvention globale et ses éventuels avenants	Х			Х	
S4	FSE – Convention attributive d'une opération programmée et/ou actes attributifs, et éventuels avenants	х			х	
S5	FSE - Notification provisoire de contrôle de service fait.	Х			Х	
	FSE - Notification définitive de contrôle de service fait.	Х			Х	
	FSE- Courrier de notification d'une visite sur place à un porteur de projet.	Х			Х	
S8	FSE - Notification des conclusions d'une visite sur place.	Х			Х	
S9	FSE - Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande d'engagement notamment)					
S10	FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale programmée, éventuels avenants et correspondances liées					

# PÔLE COHÉSION TERRITORIALE DIRECTION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

		Directeur de la Transition Energétique et Ecologique Aline DECOUTY	Chef du service Habitat Amélie CHEVALLIER- GAULTIER	Chef de Service Transition Ecologique
Α	ADMINISTRATION GENERALE			
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х
A3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	x	×	х
Е	COMMANDE PUBLIQUE			
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	×	x	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	Х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	I X		
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	Х	Х
F	AIDES FINANCIÈRES			
F1	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	Х	Х	Х
0	ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION			
O5	Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.	Х	Х	
O6	Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.	Х	X	

# PÔLE COHÉSION TERRITORIALE DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

		Directeur des Infrastructures Christophe FERRAGNE	Chef de Service Bâtiments Pauline MEISSONNIER	Responsable de la Cellule Très Haut Débit Pierre ESTERLE	Directuer des Routes Dominique MONTEIL	Chef du Service Exploitation des Routes Romuald RHODES	Chef du Service Ingéniérie et Travaux Thierry TROMAS	Adjoint au Chef du Service Ingéniérie et Travaux Yannick BERTHUIT	Chef du Service Appui Logistique Christian NAUDET	Chef du Service Appui au Pilotage David FARGES	Chef du Service Administratif et Financier Vanessa DUBOURG	Responsable de salle opérationnelle par intérim David FARGES	Chargé de mission Grands Projets Franck TOTARO
Α	ADMINISTRATION GENERALE Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et												
A1	Ampirations des arreies et decisions au service, signes par le rresident, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	х	х	х	х	х	Х	х	х	х	X	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	x	х	х	x	x	х	х	х	х	х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Χ	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	×	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
С	AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX												
C2	Dépôts de plainte.	Х			Χ	Х							
Е	COMMANDE PUBLIQUE												
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à $500~\rm E~HT$ , lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	x	х	х	х	x	х	x	x	х	
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	х	Х	х	х	х	х	х	Х	
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			×								
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			х								
E5	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			х								
E6	Bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			х								
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords- cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х

F	AIDES FINANCIÈRES	Directeur des Infrastructures Christophe FERRAGNE	Chef de Service Bâtiments Pauline MEISSONNIER	Responsable de la Cellule Très Haut Débit Pierre ESTERLE	Directuer des Routes Dominique MONTEIL	Chef du Service Exploitation des Routes Romuald RHODES	Chef du Service Ingéniérie et Travaux Thierry TROMAS	Adjoint au Chef du Service Ingéniérie et Travaux Yannick BERTHUIT	Chef du Service Appui Logistique Christian NAUDET	Chef du Service Appui au Pilotage David FARGES	Chef du Service Administratif et Financier Vanessa DUBOURG	Responsable de salle opérationnelle par intérim David FARGES	Chargé de mission Grands Projets Franck TOTARO
	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des												
F1	opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	X			Х	Х	Х	Х			Х		Х
,	PATRIMOINE												
G1	Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes  Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.	х			х	х	х	х		х	х		х
G2	Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement), y compris les arrêtés.	X			х	х	х	х		x	x		х
G3	Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.	х			х	х	х	х		х	х		х
G4	Demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme pour la Collectivité.	Х	х										
G5	PV de constatation dégâts au Domaine Public	Х	Х		Х	Х							
G6	Avis sur demande d'urbanisme (CU, PC,) et avis sur transports exceptionnels	Х			х	х							
G7	Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public y compris les arrêtés.	Х	х										
Н	ACQUISITIONS FONCIÈRES, EXPROPRIATIONS, CESSIONS, OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ												
H1	Documents d'arpentage dans le cadre des expropriations, acquisitions amiables et cessions de biens immobiliers (terrains et immeubles bâtis)	Х	Х		х	х	х	Х			х		х
H2	Procès verbaux de bornage	Х			Х	Х	Х	Х			Х		Х
H4	Conventions d'occupation conclues à titre précaire et révocable sur des biens appartenant au domaine privé de la Collectivité, conventions de servitude.	X			х	х	х	х			x		х
- 1	ASSURANCES et RECOURS												
11	Responsabilité civile : actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des tiers à l'exclusion des dommages corporels	х			х				х				
12	Documents d'acceptation/d'accord sur le montant des dommages (lettre d'acceptation, procès verbal, protocole)	х			х				х				
13	Quittances de règlement	Х			Х				Х				
16	Recours contre des tiers ou leurs assureurs suite à des dommages causés à la Collectivité et non pris en charge par ses contrats d'assurances (dégâts au domaine public notamment)	Х			х				х				

# PÔLE COHÉSION SOCIALE DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

		Directeur de l'Autonomie et MDPH Séverine MARIN-HEBRAY	Directeur adjoint de l'autonomie et MDPH Laëritia BELLESSORT	Directeur régle autonome Corrèze Autonomie Vincent DELPY	Chef du service Evaluation Laurence MUNOZ	Cadre technique 	Chef de Service Gestion des Allocations Christelle PLAS	Cadre technique - Service Gestion des Allocations Sandrine VEYSSIERE	Chef de service Pilotage de l'Offre Delphine SZABO	Coordination de territoire Superviseurs territoriaux : Idalina LEOCADIO, Avgeline BASTOS, Cétine GARROUSTE, Cécile DIGNAC, Emma JULLARD, Catherine TRENCIA
A A1	ADMINISTRATION GENERALE  Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur	х	x	х	Х	х	х	х	х	
A1	caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service. Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des		^	^	^	^	^	^	^	
A2	dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	х	Х	Х	Х	Х	Х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision. Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des	Х	х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
A4	mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux : - pièces justificatives,	x	х	х	х		x	x	х	
Е	- pièces attestant du service fait.  COMMANDE PUBLIQUE									
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, brsque les crédits sont inscrits au budget	х	x	х	х	х	х	х	х	
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	х	х	х	х	х	
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	x	х	х						
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х						
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (cettification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la soustratiance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х	х	х	х	х	
	Actes, documents et correspondances relatifs à l'exécution des délégations de service public à l'exception de ceux relatifs à leur modification et à leur résiliation, brsque les crédits sont inscrits au budget.	х	х	х						
F F1	AIDES FINANCIÈRES Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations	х								
J	subventionnées au titre des programmes départementaux.	^	Х							
J1	AIDE SOCIALE  Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.	х	х		Х	Х	×	х	Х	
J2	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.	х	х		х	х	х	х	х	
J3	Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.	х	х		х	х	х	х	х	
J4	Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.	Х	Х		Х	Х	Х	Х	Х	
J5	Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.	х	х		Х	х	х	Х	х	
J6	Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.	х	х		х	х	х	х	х	
J7	Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.  Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de	Х	Х		Х	Х	Х	Х	Х	
J8	l'allocation personnalisée d'autonomie.	х	Х		Х	Х	Х	Х	Х	
J9	Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.	х	х		х	х	x	х	X	
J10 J11	Actes et documents dans le cadre de l'attribution des aides ménagères.  Actes et documents dans le cadre de dérogation d'âge pour les personnes handicapées.	X X	X X		X X	X X	Х	Х	Х	
N	AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES  Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et									
N2	services.	х	х							
N3	Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations relatives à la création, la transformation ou l'extension d'établissement.	х	х		х	х	х	х	х	
N4	Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.	х	х		х	х	х	х	х	
N5	Actes et documents relatifs au refus d'agrément, à la suspension d'agrément, au refus d'extension d'agrément et au retrait d'agrément à des particuliers pour l'accueil à litre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes	x	x		х	х	х	х	х	

# PÔLE COHÉSION SOCIALE DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

A	ADMINISTRATION GENERALE	Directeur Action Sociale Familles et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REY GNIER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Pôle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sywie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Sewice Maison de la Solidarité Ussel / Egietons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVA DE	Chef de Service Maison de la Solidanté Argentat/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	х		х	х				х	х	х	х	Х	х	х	х	х	х	х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х		х	х				Х	Х	х	Х	Х	х	х	х	х	х	Х	х
АЗ	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	х		х	х				Х	Х	х	х	Х	х	х	х	х	х	Х	х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.  AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX	х		х	х			х	х	х	х	х	х	х	х	х	x	х	х	х
C2	Dépôts de plainte.	Х		Х	Х				Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

		Drecteur Action Sociale Families et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REYGNER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Põle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidarité Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVADE	Chef de Service Maison de la Soidarité ArgentavTulle /Uzerche Géraldine ANDRE
-	E COMMANDE PUBLIQUE																			
	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		x	x			x	x	х	x	X	х	х	х	x	x	x	х	x
	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que E2 soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		X	х			х	х	х	х	х	х	х	x	х	х	х	х	х
	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х							х	х										
	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х						_	Х	Х										
E	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х		х	х			х	х	х	х	×	Х	х	х	х	х	х	х	x

		Directeur Action Sociale Families et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REYGNIER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Pêle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Familie Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidanté Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidarifé Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVADE	Chef de Service Maison de la Solidarité Argental/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
J	AIDE SOCIALE  Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit																			
J1	du service de l'Aide Sociale.	Х																		
J2	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.	х																		
J3	Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.	х																		
J5	Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.	х																		
J6	Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.	х																		
J7	Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.	х																		
K	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE																			
K1	Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux, soit notamment décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de suspension d'agrément, de retrait d'agrément.	х											х	х						
K2	Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicien en intervention sociale et familiale ou d'aide ménagère à domicile.												х	х			х	х	х	х
К3	Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.												Х	х						
K4	des creatis à rieores de formation concentes.  Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.	х											х	х						
K5	Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).																			
K6	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'autorisation pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans	Х											х	х						
K7	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'avis pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans												х	х						

		Directeur Action Sociale Families et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REYGNIER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magaii COLLY	Responsable Pôle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Mane BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Respansable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëttia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidartié Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVADE	Chef de Service Maison de la Solidarité Argentat/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
L L1	ACTIONS DE SANTÉ Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des	X											X	Х						
-	vaccinations.  Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une																			
L2 M	politique départementale de santé.	Х											Х	Х						
M1	Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles	х		х	х															
M2	Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République et correspondances avec le Juge des Enfants	х		х	х		х													
MS	Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.	х		х	х		х													
M4	d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.	х		х	х			х									х	Х	Х	х
M	protection (administrative ou judiciaire)			Х	х		х	х												
Me		Х		Х	Х															$\vdash$
M	surveillance des entants admis à l'Aide Sociale à l'Entance.	х		х	х			х												
M	l'Aide Sociale à l'Enfance.	х		Х	Х	Х														
MS	Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).	х		Х	Х	х														
M1	Actes et documents relatifs à la prise en charge d'un travailleur familial ou d'une aide ménagère au titre de la prévention.	x		х	x			х									х	х	х	х
M1	justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.	×		х	x								_							
M1	Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des astreintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.	Х		Х	х	х	х	х									х	х	х	х
M1	Actes et documents relatifs aux réquisitions de toute nature transmises par le Procureur de la République au titre de la protection de l'enfance en danger et, notamment, dans le cadre du recueil d'une information préoccupante.	x		х	х		х													

		Directeur Action Sociale Familles et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REY GNI ER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Póle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrakt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidarité Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CVADE	Chef de Service Maison de la Solidarité Argentat/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
N	AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES																			
N3	Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations relatives à la création, la transformation ou l'extension d'établissement.	х																		
N4	Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.	х																		
0	ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION																			
01	Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.	Х													Х	Х				
O2	Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.	Х													Х	Х				
О3	Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.	х													х	х				
04	Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.	х	х																	
07	Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.	Х																		
08	Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.	Х															х	х	х	х
S	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment : FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN), FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL), FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL)																			
09	FSE - Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande d'engagement notamment)	Х							х	х		Х			х	х	х			
	FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale programmée, éventuels avenants et correspondances liées	х							х	х		х			х	х	х			

Délégation de signature est donnée pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, partie M12 aux personnes suivantes en sus de celles mentionnées dans le tableau ci-dessus :

- ✓ Madame Audrey CHINSON, Responsable d'équipe unité / travailleur social cellule "accompagnement socio-éducatif";
- ✓ Monsieur Mickaël VRIGNON, Responsable d'équipe unité / travailleur social;
- ✓ Madame Céline FAURE MORTEYROL, Encadrant de proximité Maisons de la Solidarité Départementale de Brive Ouest et Juillac ;
- ✓ Madame Valérie BESSOT, Encadrant de proximité Maisons de la Solidarité Départementale d'Uzerche et Brive secteur Est;
- ✓ Madame Delphine BONY, Encadrant de proximté Maisons de la Solidarité Départementale de Brive secteur Centre et Meyssac;
- ✓ Monsieur Jérôme BRANDELY, Encadrant de proximité Maisons de la Solidariré Départementale Bort-les-Orgues / Egletons / Meymac / Ussel;
- ✓ Madame Sophie DESFEUX, Encadrant de proximité Maisons de la Solidarité Départementale de Tulle/Argentat
- ✓ Madame Nadine GAUCHER, Responsable d'équipe unité / travailleur social;
- ✓ Madame Anaïda COMBO Responsable d'équipe unité / travailleur social;

# PÔLE COHÉSION SOCIALE DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

		Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Claude DI RUGGIERO	Chef de Service Education Jeunesse Amandine MESLAND	Chef de Service Culture Patrimoine Céline BOUDY	Directeur du Musée du Président Jacques Chirac Catherine COMBROUZE- LAFAYE
Α	ADMINISTRATION GENERALE				
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	х	Х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	х	х	Х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	X	х	Х	х
Е	COMMANDE PUBLIQUE				
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	х	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	Х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			Х
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			Х
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	Х	х	x	х
F	AIDES FINANCIÈRES				
F1	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	х			
P P2	CULTURE Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant	X		Х	Х
_	sur la fourniture d'informations diverses.				
	EDUCATION-JEUNESSE Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.	Х	Х		
Q2	Actes et documents dans le cadre des audes aux rannilles.  Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.	X	X		
Q3	Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).	Х	Х		
Q4	Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CGJ).	х	х		
Q5	Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.	Х	х		

# PÔLE COHÉSION SOCIALE ARCHIVES DEPARTEMENTALES

		Directeur des Archives et Bibliothèque Départementales Justine BERLIERE	Adjoint au Directeur, chef du service Contrôle, collecte et traitement des Archives modemes et contemporaines Ermanuul BOSCA	chef du service Numérisation, Iconographie et diffusion numérique Murielle ROUSSILLES
Α	ADMINISTRATION GENERALE			
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	X	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	Х	х	Х
Е	COMMANDE PUBLIQUE			
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	X		
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	Х	Х	Х
Р	CULTURE			
P1	Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.	X	Х	Х
P2	Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.	Х	Х	Х
P4	Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.	Х	Х	Х

# PÔLE COHÉSION SOCIALE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

		Directeur des Archives et Bibliothèque départementales Justine BERLIERE	Responsable d'équipe Alain MAURY	Responsable politique documentaire Patrice MONTZAMIR	Bibiliothécaire- médiathécaire Marie-Hélène MAGNIN- COFFIN
Α	ADMINISTRATION GENERALE				
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х	Х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	X	×	X	х
Е	COMMANDE PUBLIQUE				
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х
Р	CULTURE				
P3	Documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs	Х	Х	Х	Х

39

<u>Article 4</u> : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature, il abroge à compter de la même date tout arrêté antérieur pris pour le même objet.

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Tulle, le 3 Octobre 2025

Pascal COSTE Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant de l'État le : 3 Octobre 2025

Affiché le : 3 Octobre 2025



#### ARRÊTÉ Nº 25DRH010

**OBJET** 

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

#### LE PRÉSIDENT

Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 1 ère et 3 ème parties,

**VU** l'arrêté portant organisation des services et délégations de signatures en date du 3 octobre 2025,

#### ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Le présent article fixe l'organisation des services du Conseil Départemental et la désignation des cadres responsables de son administration.

# 1 - Organisation des services :

L'organisation des services du Conseil Départemental comprend une Direction Générale (incluant 1 poste de Directeur Général des Services et 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services) ainsi que trois Pôles :

- Pôle Cohésion Territoriale
- Pôle Cohésion Sociale
- Pôle Ressources

La Direction de l'ensemble des services du Conseil Départemental est assurée par le Directeur Général des Services.

Le Directeur Général des Services a autorité hiérarchique directe sur l'ensemble des Directions, Services, Délégations et Cellules à l'exception du Cabinet.

# 1 - 1 - Entités et chargés de projets/missions rattachés à la Direction Générale

- Délégation aux Affaires Juridiques
- Délégation à la Participation Citoyenne et aux Usages Numériques
- Délégation projets d'administration et accompagnement aux changements
- Chefs de projets Développement
- Chargé de projets Usages Numériques

#### 1 – 2 - Pôle Ressources

#### Le Pôle Ressources, comprend :

- Direction des Affaires Générales et des Assemblées comprenant :
  - o Cellule Assemblées et Affaires Générales
  - o Service Intérieur
  - o Services Affaires Foncières et Immobilières
  - o Maisons du Département
- Direction des Finances et de la Commande Publique comprenant :
  - o Service Budget-Comptabilité
  - o Service Commande Publique
  - o Service Contrôle de Gestion et Évaluation
- Direction des Ressources Humaines comprenant :
  - o Service Emploi et Compétences
  - o Service Gestion du Personnel
  - o Cellule Hygiène Sécurité
  - o Cellule Pilotage
- La Direction des Systèmes d'Information comprenant :
  - o Service Projets et Applications Métiers
  - o Service Systèmes et Réseaux
  - o Service Usages et Déploiements
  - o Cellule Données et SIG

#### 1 - 3 - Pôle Cohésion Territoriale

#### Le Pôle Cohésion Territoriale, comprend :

#### • Direction du Développement et de la Promotion des Territoires, comprenant :

- o Service Aides aux Communes
- o Service Ingénierie Financière
- o Cellule Promotion du Territoire
- o Cellule Urbanisme
- o Corrèze Tourisme
- o Corrèze Ingénierie
- o Corrèze Equipement

#### • Direction de la Transition Energétique et Ecologique, comprenant :

- o Service Transition Ecologique
- o Service Habitat
- o Corrèze Énergies Renouvelables

#### • Direction des Infrastructures, comprenant :

- o Service Bâtiments
- o Cellule Très Haut Débit
- o Direction des Routes composée :
  - Service Exploitation des Routes
  - Service Ingénierie et travaux
  - Service Appui Logistique
  - Service Appui au Pilotage
  - Service Administratif et Financier

#### 1 - 4 - <u>Pôle Cohésion Sociale</u>

#### Le Pôle Cohésion Sociale comprend :

## • Direction de l'Autonomie et MDPH, comprenant :

- Service Évaluation
- o Service Gestion des Allocations
- o Service Pilotage de l'Offre
- o Coordination de territoire
- o Régie Autonome Corrèze Autonomie

#### Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, comprenant :

- o Service Aide Sociale à l'Enfance
- o Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
- o Service Prévention PMI
- o Centre de Santé et Plan Ambition Santé.
- o Service Emploi Insertion
- o Quatre services gérant les Maisons de la Solidarité Départementale

- Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, comprenant :
  - o Service Education Jeunesse
  - o Service Culture Patrimoine
    - Musée Henri Queuille
    - Domaine de Sédières
  - o Musée du Président Jacques Chirac
  - o Cellule Sports
  - o Espace Mille Source
- Archives Départementales

• Bibliothèque Départementale

avec rattachement fonctionnel à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

#### 1 – 5 – <u>Autorité hiérarchique et fonctionnelle de la Direction Générale des Services</u>

Le Directeur Général des Services a autorité hiérarchique directe sur l'ensemble des Directions, Services, Délégations et Cellules à l'exception du Cabinet.

Le Directeur Général des Services Adjoint supervise en hiérarchie directe la Direction du Développement et de la Promotion des territoires, la Direction de la Transition Énergétique et Écologique, les chefs de projets de développement, la Direction de l'Autonomie et MDPH ainsi que ce qui relève de la politique de l'énergie.

Ainsi, le Directeur Général des Services gère en hiérarchie directe l'ensemble des autres directions et les délégations de la collectivité.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Adjoint a délégation sur le périmètre de la collectivité

# 1 - 6 - <u>Désignation des responsables des Pôles, Directions, Services, Délégations</u> et Cellules :

#### 1 - 6 - 1 - Direction Générale et Pôles

Directeur Général des Services : **Eric LARUE** Directeur Général des Services Adjoint : ...

## 1 - 6 - 2 - Entités et chargés de projets / missions rattachés à la Direction Générale

Délégation aux Affaires Juridiques : Eric LARUE

Délégation à la Participation Citoyenne et aux Usages Numériques : Michèle GARY PAILASSOU

Délégation Projets d'Administration et Accompagnement aux Changements : Eric LARUE

Chefs de Projets de Développement : Christine COUDERT MORIN, Caroline DELCHET, Fanny AGNOUX.

Communication: Mylène LECLAIRE

#### 1 - 6 - 3 - Pôle Ressources

Directeur des Affaires Générales et des Assemblées : Annie CERON

Cellule Affaires Générales et Assemblées : Annie CERON

Chef du Service Intérieur : Philippe FAUGERON

Chef du Service Affaires Foncières et Immobilières : Isabelle BONNET

Maisons du Département : Annie CERON

Directeur des Finances et de la Commande Publique : Pierre COSTES

Chef du Service Budget-Comptabilité : Emilie BOISSERIE

Chef du Service Commande Publique : Sébastien SALLES

Chef du Service Contrôle de Gestion et Évaluation : Chloé SEMBLAT

Directeur des Ressources Humaines : Delphine VALLEZ-THIERRY

Chef du Service Emploi et Compétences : Gaëlle BENAZECH

Chef du Service Gestion du Personnel : Pascale MERMET

Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité : Martine TOURNIE

Cellule Pilotage: Didier ARNAUD

Directeur Systèmes d'Information : Antoine IMBASCIATA

Chef du Service Projets et Applications Métiers : Thierry PENAUD

Chef du Service Systèmes et Réseaux : Paul ROSIER

Responsable de la Cellule Données et SIG : Arthur DUFLOS

Chef du Service Usages et Déploiements :

#### 1 - 6 - 4 - Pôle Cohésion Territoriale

Directeur du Développement et de la Promotion des Territoires : Sylvie PAPON

Chef du Service Aides aux Communes : ... Chef du Service Ingénierie Financière : ...

Responsable de la Cellule Promotion du Territoire : Thierry ROUHAUD

Responsable de la Cellule Urbanisme : Sandrine THIBAULT

Directeur de la Transition Energétique et Ecologique : Aline DECOUTY

Chef du Service Transition Ecologique : ...

Chef du Service Habitat : Amélie CHEVALLIER GAULTIER

Directeur des Infrastructures : Christophe FERRAGNE

Chef du Service Bâtiments : Pauline MEISSONNIER

Responsable de la Cellule Très Haut Débit : Pierre ESTERLE

Directeur des Routes : Dominique MONTEIL

Chef du service Exploitation des Routes : Romuald RHODES

Chef du Service Ingénierie et Travaux : Thierry TROMAS

• Adjoint au chef du service Ingénierie et Travaux : Yannick BERTHUIT

• Chef du Service Appui Logistique : Christian NAUDET

• Chef du Service Appui au Pilotage : David FARGES

Chef du Service Administratif et Financier : Vanessa DUBOURG STERCZYNSKI

#### 1 - 6 - 4 - Pôle Cohésion Sociale

Directeur de l'Autonomie et MDPH : Séverine MARIN HEBRAY

Directeur adjoint : Laëtitia BELLESSORT

Chef du Service Évaluation : Laurence MUNOZ

Chef du Service Gestion des Allocations : Christelle PLAS Chef du Service Pilotage de l'Offre : Delphine SZABO

Coordination de territoire : Idalina LEOCADIO, Angéline BASTOS, Céline GARROUSTE,

Cécile DIGNAC, Emma JUILLARD, Catherine TRENCIA, superviseurs territoriaux.

Directeur Régie Autonome Corrèze Autonomie : Vincent DELPY

Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion : ...

Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : Nathalie MARCHESAN

Adjoint au chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : ...

Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : **Béatrice PARDOËN** 

Responsable du Service Prévention - PMI : Valérie CHIERE

Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé : Salomé CIBLAC

Chef du Service Emploi Insertion : Laëtitia GOMES

Chefs de service des Maisons de la Solidarité Départementales : Géraldine ANDRE,

Carine CIVADE, Magali PONS, et Nathalie VINCENT.

Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : Claude DI RUGGIERO

Chef du Service Éducation Jeunesse : Amandine MESLAND

Chef du Service Culture Patrimoine : Céline BOUDY

Directeur du Musée du Président Jacques Chirac : Catherine COMBROUZE-LAFAYE

Cellule Sports: Claude DI RUGGIERO

Directeur des Archives et Bibliothèque Départementales : **Justine BERLIERE** Archives Départementales :

Directeur Adjoint en charge des Archives Départementales, chef du service

Contrôle, collecte et traitement des archives modernes et

contemporaines: Emmanuel BOSCA

Chef du Service numérisation, iconographie et diffusion

numérique : Murielle ROUSSILLES

Bibliothèque Départementale

Avec rattachement fonctionnel à la Direction de la jeunesse, des Sports et de la Culture

<u>Article 2</u>: Le présent article établit la classification des actes administratifs et documents donnant lieu à délégation de signature du Président du Conseil Départemental, dans toutes matières relevant de l'administration du Département avec les réserves et les précisions suivantes :

2.1 - La partie A concerne exclusivement les actes et documents produits par tout service dans le cadre de ses missions institutionnelles. N'y sont en aucun cas compris les actes et documents des domaines spécialisés prévus aux parties B et suivantes ;

# 2.2 - N'est pas déléguée la signature :

- des conventions, contrats et arrêtés, sauf exception explicitement mentionnée dans l'une des rubriques B à S ci-après
- de toute décision créatrice de droit autre que celles expressément citées dans le présent article
- des pièces comptables dématérialisées, pour le Budget Principal du Département et les Budgets annexes, sauf exception explicitement mentionnée au présent arrêté concernant limitativement la Direction Générale et la Direction des Finances
- des actes de gestion courante des lignes de crédits (versements et remboursements) du service.

#### A - ADMINISTRATION GENERALE

Al : Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.

A2 : Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.

A3 : Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.

A4 : Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :

- pièces justificatives,
- pièces attestant du service fait.

#### **B-RESSOURCES HUMAINES**

B1 : Actes et documents relatifs à la gestion de tous les personnels, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire et de la Commission Consultative Paritaire,

B2 : Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.

B3 : Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux.

B4 : Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.

B5 : Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc... y compris signature des conventions de stages.

# C - AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX

C1 : Actes et documents dans le cadre des règlements des litiges et des procédures contentieuses concernant :

- la collectivité,
- ses représentants dans l'exercice de leur mandat
- ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions,

notamment : relations avec les conseils juridiques et les défenseurs, relations avec les juridictions, suivi des procédures, transactions, expertises, assignations, constats, suivi de l'exécution des décisions de justice, requêtes et mémoires en défense.

C2 : Dépôts de plainte.

C3 : Signification par voie d'huissier.

C4 : actes et documents relatifs au dépôt d'une offre, au nom et pour le compte du Département, dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la commission de régulation de l'énergie (CRE), et notamment celui portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire "centrales sur bâtiments, serres agrivoltaïques, ombrières et ombrières agrivoltaïques de puissance supérieure à 500 kWc - 1 l'ème période

# D - OPÉRATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES

D1 : Les bordereaux de journaux, mandats de paiement et titres de recettes.

D2 : Toutes les autres pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes du budget général et des budget annexes (écritures réelles et écritures d'ordres).

D3 : Tous documents, pièces ou correspondances destinés au déblocage ou reversement de fonds dans le cadre des contrats d'emprunts ou ligne de trésorerie en cours.

D4 : Tous documents, pièces ou correspondances destinés au traitement d'opération de couverture des risques de taux et de change (top en salle des marchés...).

#### E - COMMANDE PUBLIQUE

- E1 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E2 Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E3 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- E4 Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- E5 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E6 Bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- E7 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E8 Bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- E9 Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, des marchés et accords-cadres quels que soit leur montant.
- E10 Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, procès-verbaux, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres.
- El 1 Actes, documents et correspondances relatifs à l'exécution des délégations de service public à l'exception de ceux relatifs à leur modification et à leur résiliation, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### F - AIDES FINANCIÈRES

- F1 Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.
- F2 Demandes à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel qu'en soient le domaine et le montant.
- F3 Conventions attributives de subventions (tous financeurs confondus) quels qu'en soient le domaine et le montant

#### **G-PATRIMOINE**

- G1 : Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.
- G2 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement...), y compris les arrêtés.
- G3 : Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.
- G4 : Demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme pour la Collectivité.
- G5 : Procès-verbal de constatation dégâts au Domaine Public.

- G6 : Avis sur demande d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire...) et avis sur transports exceptionnels.
- G7 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public y compris les arrêtés.

# H - ACQUISITIONS FONCIÈRES, EXPROPRIATIONS, CESSIONS, OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- H1: Documents d'arpentage dans le cadre des expropriations, acquisitions amiables et cessions de biens immobiliers (terrains et immeubles bâtis).
- H2 : Procès-verbaux de bornage.
- H3 : Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers (à l'exclusion des promesses et compromis de vente et d'achat).
- H4 : Conventions d'occupation conclues à titre précaire et révocable sur des biens appartenant au domaine privé de la Collectivité, conventions de servitude.

#### I - ASSURANCES et RECOURS

- 11 : Responsabilité civile : actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des tiers à l'exclusion des dommages corporels.
- 12 : Documents d'acceptation/d'accord sur le montant des dommages (lettre d'acceptation, procès-verbal, protocole).
- 13 : Quittances de règlement.
- 14 : Courrier octroyant à un agent le bénéfice de la protection fonctionnelle.
- 15 : Certificats de prise en charge des dossiers relevant des garanties souscrites au titre du contrat Risques Statutaires.
- ló : Recours contre des tiers ou leurs assureurs suite à des dommages causés à la Collectivité et non pris en charge par ses contrats d'assurances (dégâts au domaine public notamment).

#### J - AIDE SOCIALE

- J1 : Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.
- J2 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.
- J3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.

- J4 : Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.
- J5 : Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.
- J6 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.
- J7 : Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.
- J8 : Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.
- J9 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.
- 110 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution des aides ménagères.
- J11 : Actes et documents dans le cadre de dérogation d'âge pour les personnes handicapées.

#### K - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- K1 : Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux, soit notamment décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de suspension d'agrément, de retrait d'agrément.
- K2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicien en intervention sociale et familiale ou d'aide-ménagère à domicile.
- K3 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.
- K4 : Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- K5 : Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).
- K6 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'autorisation pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- K7 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'avis pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans

#### L - ACTIONS DE SANTÉ

L1 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.

L2 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.

#### M - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M1 : Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives, de suspension d'agrément ou de refus de modification d'agrément après avis de la Commission Départementale d'Agrément des Familles Adoptives.

M2 : Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République.

M3 : Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.

M4 : Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.

M5 : actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'ASE et leur suivi, quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire)

M6: Procès-verbaux d'abandon.

M7 : Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

M8 : Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M9 : Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).

M10 : Actes et documents relatifs à la prise en charge d'un travailleur familial ou d'une aideménagère au titre de la prévention.

M11 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

M12 : Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des astreintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.

#### N - AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES

N1 : Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

N2 : Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.

N3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations relatives à la création, la transformation ou l'extension d'établissement.

N4 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

N5 : Actes et documents relatifs au refus d'agrément, à la suspension d'agrément, et au refus d'extension d'agrément et au retrait d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes.

#### O - ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION

O1 : Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.

O2 : Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.

O3 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.

O4 : Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.

O5 : Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.

06 : Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.

O7 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.

O8 : Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.

#### P - CULTURE

P1 : Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.

P2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.

P3 : Documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs.

P4 : Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.

#### Q - EDUCATION-JEUNESSE

- Q1 : Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.
- Q2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.
- Q3 : Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).
- Q4 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CG).
- Q 5 : Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.

#### **R - INFORMATIQUE**

Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.

- S FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment : FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN), FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL), FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL) ...
- S1 : Fonds UE Avis et votes dématérialisés aux différentes instances (comité de suivi et instances de consultations des partenaires) sur les propositions soumises par l'Autorité de Gestion dans le cadre de l'exécution et du suivi des programmes européens régionaux.
- S2 : FSE Demande de subvention globale dans le cadre de l'intervention du Département en tant qu'Organisme Intermédiaire et tout document s'y rapportant.
- S3 : FSE Convention relative à la subvention globale et ses éventuels avenants.
- S4 : FSE Convention attributive d'une opération programmée et/ou actes attributifs, éventuels avenants et correspondances liées.
- S5 : FSE Notification provisoire de contrôle de service fait.
- S6 : FSE Notification définitive de contrôle de service fait.
- S7 : FSE- Courrier de notification d'une visite sur place à un porteur de projet.

S8: FSE - Notification des conclusions d'une visite sur place.

S9 : FSE – Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande d'engagement notamment).

\$10 : FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale programmée, éventuels avenants et correspondances liées.

<u>Article 3</u>: Délégation est donnée à <u>Monsieur Eric LARUE</u>, Directeur Général des Services, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A à S incluses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LARUE, Directeur Général des Services, délégation est donnée à Madame Annie CERON, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus parties A à S incluses.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Eric LARUE, Directeur Général des Services, et de Madame Annie CERON, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, délégation est donnée à Madame Sylvie PAPON, Directeur du Développement et de la Promotion des Territoires, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus parties A à S incluses

3 - 1 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services directement attachés au Directeur Général des Services sont exercées dans les conditions ci-après :

# RESPONSABLES DES CELLULES ET MISSIONS DIRECTEMENT RATTACHÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DELEGATION AUX AFFAIRES JURIDIQUES

		Juriste Sophie DURAND	Juriste Olivier ROBERT	Chef de Service Service Affaires Foncières et Immobilières Isabelle BONNET
С	AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX			
СЗ	Signification par voie d'huissier	x	x	х

# RESPONSABLES DES MISSIONS ET DELEGATIONS DIRECTEMENT RATTACHÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DELEGATION A LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AUX USAGES NUMERIQUES

		Michèle GARY PAILLASSOU
Α	ADMINISTRATION GENERALE	
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur	Х
, ( )	caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	,
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des	Х
7,2	dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Λ
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Χ
	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des	
A4	mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :	Х
74	- pièces justificatives,	Λ
	- pièces attestant du service fait.	
Е	COMMANDE PUBLIQUE	
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х
	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord	
E2	cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х
F4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord	Х
	cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	۸
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	Х

# RESPONSABLES DES CELLULES ET MISSIONS DIRECTEMENT RATTACHÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES CHEFS DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT

		Chef de Projets Développement Christine COUDERT MORIN	Chef de Projets Développement Caroline DELCHET	Chef de Projets Développement Fanny AGNOUX
Α	ADMINISTRATION GENERALE			
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х	х	х

# POLE RESSOURCES DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DES ASSEMBLEES

A	ADMINISTRATION CENTRALE	Directeur des Affaires Générales et Assemblées Annie CERON	Chef de Service Service Intérieur Philippe FAUGERON	Chef de Service Service Affaires Foncières et Immobilières Isabelle BONNET
A1	ADMINISTRATION GENERALE  Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire; copies ou extraits conformes des documents du service.	х	х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	x	х	х
E E1	COMMANDE PUBLIQUE  Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	x	x	х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	Х
G	PATRIMOINE			
G1	Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.	х		х
G2	Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement), y compris les arrêtés.			
G3	Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.			
G4	Demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme pour la Collectivité.	Х		Х
G5	PV de constatation dégâts au Domaine Public	Х		Х
G6 G7	Avis sur demande d'urbanisme (CU, PC,) et avis sur transports exceptionnels  Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public y compris les arrêtés.	Х		Х
Н	ACQUISITIONS FONCIÈRES, EXPROPRIATIONS, CESSIONS, OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ			
H1	Documents d'arpentage dans le cadre des expropriations, acquisitions amiables et cessions de biens immobiliers (terrains et immeubles bâtis)	Х		Х
H2	Procès verbaux de bornage	Х		Х
НЗ	Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers (à l'exclusion des promesses et compromis de vente et d'achat)	Х		Х
H4	Conventions d'occupation conclues à titre précaire et révocable sur des biens appartenant au domaine privé de la Collectivité, conventions de servitude.  ASSURANCES et RECOURS	Х		Х
l1	Responsabilité civile : actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des tiers à l'exclusion des dommages corporels	Х		Х
12	Documents d'acceptation/d'accord sur le montant des dommages (lettre d'acceptation, procès verbal, protocole)	Х		Х
13	Quittances de règlement	Х		Х
16	Recours contre des tiers ou leurs assureurs suite à des dommages causés à la Collectivité et non pris en charge par ses contrats d'assurances (dégâts au domaine public notamment)	Х		Х

# DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

		Directeur des Finances Pierre COSTES	Chef de Service Budget Comptabilité Emilie BOISSERIE	Responsable de la cellule Budget et Qualité Comptable Béatrice NADIRAS	Chef de Service Contrôle de Gestion et Evaluation Chloé SEMBLAT	Chef de Service Commande Publique Sébastien SALLES
	r toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2	Х	Х	Х		
A	A - ADMINISTRATION GENERALE					
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х	Х	Х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х	х	х	х	х
С	AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX					
C4	actes et documents relatifs au dépôt d'une offre, au nom et pour le compte du Département, dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la commission de régulation de l'énergie (CRE), et notamment celui portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire "centrales sur bâtiments, serres agrivoltaïques, ombrières et ombrières agrivoltaïques de puissance supérieure à 500 kWc - 11 ème période	Х				
D	OPÉRATIONS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES					
D1	Les bordereaux de journaux, mandats de paiement et titres de recettes	Х	Х	Х		
D2	Toutes les autres pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes du budget général et des budget annexes (écritures réelles et écritures d'ordres)	Х	Х	Х		
D3	Tous documents, pièces ou correspondances destinés au déblocage ou reversement de fonds dans le cadre des contrats d'emprunts ou ligne de trésorerie en cours	Х	Х	Х		
D4	Tous documents, pièces ou correspondances destinés au traitement d'opération de couverture des risques de taux et de change (top en salle des marchés)	Х	Х	Х		

		Directeur des Finances Pierre COSTES	Chef de Service Budget Comptabilité Emilie BOISSERIE	Responsable de la cellule Budget et Qualité Comptable Béatrice NADIRAS	Chef de Service Contrôle de Gestion et Evaluation Chloé SEMBLAT	Chef de Service Commande Publique Sébastien SALLES
	r toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2	Х	Х	Х		
Е	COMMANDE PUBLIQUE					
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	Х	х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	х	х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				Х
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				Х
E5	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				Х
E6	Bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х				Х
E9	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, des marchés et accords-cadres quels que soit leur montant.	х				Х
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х	х
E11	Actes, documents et correspondances relatifs à l'exécution des délégations de service public à l'exception de ceux relatifs à leur modification et à leur résiliation, lorsque les crédits sont inscrits au budget.	х				Х
F	AIDES FINANCIÈRES					
F1	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	х	х	х		
N	AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES					
N1	Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.	х			х	
N2	services.	Х			х	
s	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment: FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN), FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL), FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL)					
S9	FSE - Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande d'engagement notamment)	^				Х
S10	FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale programmée, éventuels avenants et correspondances liées	х				х

# DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Α	ADMINISTRATION GENERALE	Directeur des Ressources Humaines Delphine VALLEZ- THIERRY	Chef du Service Emploi et Compétences Gaëlle BENAZECH	Responsable de la Cellule Pilotage Didier ARNAUD	Chef du Service Gestion du Personnel Pascale MERMET	Responsable Cellule Gestion statutaire Cécile DELPY	Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité Martine TOURNIE
A1	ADMINISTRATION GENERALE  Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire; copies ou extraits conformes des documents du service.	х	Х	х	х	х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	х	х	х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х	Х	х	х	х	х
В	RESSOURCES HUMAINES						
B1	Actes et documents relatifs à la gestion de tous les personnels, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire et de la Commission Consultative Paritaire	х	Х		х	х	
B2	Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.	х	Х		х	х	х
В3	Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux, à la cetification Qualité de la Direction.	х	Х		x	x	
В4	Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.	х	Х		х	х	
	Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc y compris signature des conventions de stages.	х	Х		х	х	
Е	COMMANDE PUBLIQUE						
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	x	х	х	х	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	Х	х	х	Х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х					
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х					
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres  ASSURANCES et RECOURS	х	Х	х	х	х	х
14	Courrier octroyant à un agent le bénéfice de la protection fonctionnelle	Х					
15	Certificats de prise en charge des dossiers relevant des garanties souscrites au titre du contrat Risques Statutaires	Х					

# DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

		Directeur des Systèmes d'Information Antoine IMBASCIATA	Chef du service Projets et Applications Métiers Thierry PENAUD	Chef du Service Systèmes et Réseaux Paul ROSIER	Chef du service Usages et Déploiements 	Responsable de la Cellule Données et SIG Arthur DUFLOS
Α	ADMINISTRATION GENERALE					
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	х	Х	х	х
A3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	X	Х	Х	Х
	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des					
A4	mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :	Х	Х	Х	×	Х
	- pièces justificatives,					
	- pièces attestant du service fait.					
E	COMMANDE PUBLIQUE					
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	Х	х	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х				
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х				
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	×	х	×	×	х
R	INFORMATIQUE					
	Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.	Х	Х	Х	х	Х

# PÔLE COHÉSION TERRITORIALE DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES TERRITOIRES

		Directeur du Développement et de la Promotion des Territoires Sylvie PAPON	Responsable de la Cellule Urbanisme Sandrine THIBAULT	Chef de Service Aides aux Communes 	Chef de Service Ingénierie Financière 	Responsable de la cellule Promotion des Territoires Thierry ROUHAUD
Α	ADMINISTRATION GENERALE					
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	^	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	Х	х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х	Х
	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des					
A4	mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :	x	Х	x	х	x
/	- pièces justificatives,	, ,	^		**	,
	- pièces attestant du service fait.					
Е	COMMANDE PUBLIQUE					
	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à					
E1	l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris		Х	Х	Х	Х
	lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budaet					
	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord					
E2	cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		Х	Х	Х
-	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à					
	l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris					
E3	lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les	I X I				
	crédits sont inscrits au budget					
	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord					
E4	cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х				
	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres					
	(certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à					
E10	l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance,	Х	Х	Х	Х	Х
	à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres					
F	AIDES FINANCIÈRES					
F1	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations	x		x	х	
	subventionnées au titre des programmes départementaux.					
F2	Demandes à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quels qu'en soient le domaine et le montant.	Х				
	Conventions attributives de subventions (tous financeurs confondus) quels qu'en soient le					
F3	domaine et le montant	Х				
s	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment : FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN),					
	FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL). FEADER (FONDS					
64	Fonds UE - Avis et votes dématérialisés aux différentes instances (comité de suivi et instances de				V	
51	consultations des partenaires) sur les propositions soumises par l'Autorité de Gestion dans le	Х			X	
$\vdash$	cadre de l'exécution et du suivi des programmes européens régionaux					
S2	FSE - Demande de subvention globale dans le cadre de l'intervention du Département en tant	Х			Х	
S3	qu'Organisme Intermédiaire et tout document s'y rapportant FSE - Convention relative à la subvention globale et ses éventuels avenants	Х			Х	
-	FSE – Convention attributive d'une opération programmée et/ou actes attributifs, et éventuels				^	
S4	avenants	Х			Х	
S5	FSE - Notification provisoire de contrôle de service fait.	Х			Х	
S6	FSE - Notification définitive de contrôle de service fait.	Х			Х	
	FSE- Courrier de notification d'une visite sur place à un porteur de projet.	Х			Х	
	FSE - Notification des conclusions d'une visite sur place.	Х			Х	
	FSE - Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande					
S9	d'engagement notamment)					
S10	FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale					
310	programmée, éventuels avenants et correspondances liées					

# PÔLE COHÉSION TERRITORIALE DIRECTION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

		Directeur de la Transition Energétique et Ecologique Aline DECOUTY	Chef du service Habitat Amélie CHEVALLIER- GAULTIER	Chef de Service Transition Ecologique 
Α	ADMINISTRATION GENERALE			
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х
A3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	X	X	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :	X	X	X
	- pièces justificatives, - pièces attestant du service fait.	^	^	^
Е	COMMANDE PUBLIQUE			
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits	X	x	Х
E2	au budget Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	Х	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х		
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	x	×	Х
F	AIDES FINANCIÈRES			
F1	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	Х	Х	Х
0	ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION			
O5	Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.	Х	Х	
O6	Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.	Х	Х	

# PÔLE COHÉSION TERRITORIALE DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

		Directeur des Infrastructures Christophe FERRAGNE	Chef de Service Bâtiments Pauline MEISSONNIER	Responsable de la Cellule Très Haut Débit Pierre ESTERLE	Directuer des Routes Dominique MONTEIL	Chef du Service Exploitation des Routes Romuald RHODES	Chef du Service Ingéniérie et Travaux Thierry TROMAS	Adjoint au Chef du Service Ingéniérie et Travaux Yannick BERTHUIT	Chef du Service Appui Logistique Christian NAUDET	Chef du Service Appui au Pilotage David FARGES	Chef du Service Administratif et Financier Vanessa DUBOURG	Responsable de salle opérationnelle par intérim David FARGES	Chargé de mission Grands Projets Franck TOTARO
Α	ADMINISTRATION GENERALE												
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	х	х	х	x	х	x	х	х	х	x	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х	Х	X	Х	Х	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  pièces justificatives,  pièces attestant du service fait.	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
С	AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX												
C2 E	Dépôts de plainte.  COMMANDE PUBLIQUE	Х			Х	Х							
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	x	х	x	х	х	х	х	х	
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			×								
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			х								
E5	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			х								
E6	Bons de commande d'un montant inférieur à 25 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х			х								
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords- cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х

		Directeur des Infrastructures Christophe FERRAGNE	Chef de Service Bâtiments Pauline MEISSONNIER	Responsable de la Cellule Très Haut Débit Pierre ESTERLE	Directuer des Routes Dominique MONTEIL	Chef du Service Exploitation des Routes Romuald RHODES	Chef du Service Ingéniérie et Travaux Thierry TROMAS	Adjoint au Chef du Service Ingéniérie et Travaux Yannick BERTHUIT	Chef du Service Appui Logistique Christian NAUDET	Chef du Service Appui au Pilotage David FARGES	Chef du Service Administratif et Financier Vanessa DUBOURG	Responsable de salle opérationnelle par intérim David FARGES	Chargé de mission Grands Projets Franck TOTARO
F F1	AIDES FINANCIÈRES  Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	Х			х	х	х	х			х		х
G1	PATRIMONE  Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes  Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.	x			X	×	x	х		X	X		х
G2	Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement), y compris les arrêtés.	х			х	х	х	х		х	х		х
G3	Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.	Х			х	х	х	х		х	х		х
G4	Demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme pour la Collectivité.	х	х										
G5	PV de constatation dégâts au Domaine Public	Х	Х		Х	Х							
G6	Avis sur demande d'urbanisme (CU, PC,) et avis sur transports exceptionnels	Х			х	х							
G7	Actes relatifs à l'occupation, la gestion, la dégradation et la conservation du Domaine Public y compris les arrêtés.	Х	х										
Н	ACQUISITIONS FONCIÈRES, EXPROPRIATIONS, CESSIONS, OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ												
H1	Documents d'arpentage dans le cadre des expropriations, acquisitions amiables et cessions de biens immobiliers (terrains et immeubles bâtis)	Х	х		Х	х	Х	Х			х		х
H2	Procès verbaux de bornage	X			Х	Х	Х	Х			Х		Х
H4	Conventions d'occupation conclues à titre précaire et révocable sur des biens appartenant au domaine privé de la Collectivité, conventions de servitude.	Х			х	х	х	х			х		х
- 1	ASSURANCES et RECOURS												
11	Responsabilité civile : actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des tiers à l'exclusion des dommages corporels	х			х				х				
12	Documents d'acceptation/d'accord sur le montant des dommages (lettre d'acceptation, procès verbal, protocole)	Х			х				х				
13	Quittances de règlement	Х			Х				Х				
16	Recours contre des tiers ou leurs assureurs suite à des dommages causés à la Collectivité et non pris en charge par ses contrats d'assurances (dégâts au domaine public notamment)	х			х				х				

# PÔLE COHÉSION SOCIALE DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

		Directeur de l'Autonomie et MDPH Séverine MARIN-HEBRAY	Directeur adjoint de l'autonomie et MDPH Laëtitia BELLESSORT	Directeur régie autonome Corrèze Autonomie Vincent DELPY	Chef du service Evaluation Laurence MUNOZ	Cadre technique	Ohef de Service Gestion des Allocations Ohristelle PLAS	Cadre technique - Service Gestion des Allocations Sandrine VEYSSIERE	Chef de service Pilotage de l'Offre Delphine SZABO	Coordination de territoire Superviseurs territoriaux : Superviseurs territoriaux : Idalien ECOCADIO, Angeline BASTOS, Celine GARROUSTE, Cécile DIGANC, Emma JUILLARD, Catherine TRENCIA
A A1	ADMINISTRATION GENERALE Ampliations des arriètes et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire : copies ou extraits conformes des documents du service.	х	х	х	х	х	х	х	х	
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х	х	х	х	х	х	х	х	х
АЗ	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	х	х	х	х	х	Х	Х	Х	х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, littes exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces affestant du service fait.	х	х	х	х		х	х	х	
Е	COMMANDE PUBLIQUE									
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	×	х	х	х	х	х	х	х	
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х	х	х	х	х	х	х	х	
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accordscadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	×	х	х						
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à $5000\in$ HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	х	х						
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la soustratiance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х	х	х	х	х	
E11	Actes, documents et correspondances relatifs à l'exécution des délégations de service public à l'exception de ceux relatifs à leur modification et à leur résiliation, lorsque les crédits sont inscrits au budget.	х	х	х						
F F1	AIDES FINANCIÈRES  Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	х	х							
J J1	AIDE SOCIALE  Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.	х	Х		Х	Х	Х	Х	х	
J2	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.		х		х	х	х	х	х	
J3	Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.	×	х		Х	Х	×	Х	х	
J4	Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.	Х	Х		Х	Х	Х	Х	Х	
J5	Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.	х	х		х	х	х	х	Х	
J6	Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.	х	х		х	х	х	х	х	
J7	Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.	Х	Х		Х	Х	Х	Х	Х	
J8	Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.	х	х		х	х	х	х	х	
J9 J10	Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.  Actes et documents dans le cadre de l'attribution des aides ménagères.	x	x x		x x	x x	x	x	X X	
_	Actes et documents dans le cadre de l'attribution des aides menageres.  Actes et documents dans le cadre de dérogation d'âge pour les personnes handicapées.	X	X		X	×	^	^	^	
N N2	AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES  Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et		х							
N3	services. Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations relatives à la		х		x	x	x	х	х	
N4	création, la transformation ou l'extension d'établissement. Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.	х	х		х	х	x	х	х	
N5	perientalitée de l'oble sociale. Actes et documents relatifs au refus d'agrément, à la suspension d'agrément, au refus d'extension d'agrément et au retrait d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes		х		х	х	х	х	х	

# PÔLE COHÉSION SOCIALE DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

A	ADMINISTRATION GENERALE	Directeur Action Sociale Familles et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REY GNIER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magaii COLLY	Responsable Póle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Familie Béarrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magail PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidarté Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVA DE	Chef de Service Maison de la Solidarité Argentat/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le																			
A1	Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х		Х	Х				Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission, rapports et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	х		х	х				x	х	Х	х	Х	х	х	х	х	х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	х		х	х				х	х	х	х	Х	х	х	х	х	х	х	х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х		х	х			х	х	х	х	х	х	x	x	х	х	х	х	х
C C2	AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX Dépôts de plainte.	Х		Х	Х				Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
	Dopole do planie.		L			L		L				النسا			انسا					

		Directeur Action Sociale Familles et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REYGNER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Póle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidanté Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidarité Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVA DE	Chef de Service Maison de la Solidarité ArgentavTulle /Uzerche Géraldine ANDRE
	E COMMANDE PUBLIQUE																			
1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	x		x	x			x	х	х	x	Х	х	x	x	x	x	x	х	х
	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	x		x	х			х	х	х	х	х	Х	х	X	х	х	х	х	х
	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х							х	х										
	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel E4 que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	X							х	х										
E	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х		х	х			х	×	x	х	×	Х	х	х	х	х	х	X	х

		Directeur Action Sociale Families et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REYGNIER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Pêle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Familie Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidanté Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidarifé Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVADE	Chef de Service Maison de la Solidarité Argental/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
J	AIDE SOCIALE  Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit																			
J1	du service de l'Aide Sociale.	Х																		
J2	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.	х																		
J3	Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.	х																		
J5	Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.	х																		
J6	Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.	х																		
J7	Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.	х																		
K	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE																			
K1	Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux, soit notamment décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de suspension d'agrément, de retrait d'agrément.	х											х	х						
K2	Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicien en intervention sociale et familiale ou d'aide ménagère à domicile.												х	х			х	х	х	х
К3	Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.												Х	х						
K4	des creatis à rieores de formation concentes.  Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.	х											х	х						
K5	Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).																			
K6	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'autorisation pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans	Х											х	х						
K7	Actes et documents dans le cadre de la procédure d'avis pour la création, l'extension et la transformation des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans												х	х						

		Directeur Action Sociale Familles et Insertion 	Chargé de dispositif Morgan REYGNIER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance 	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Põle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Sylvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé at Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laëtitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magaii PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidantié Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVADE	Chef de Service Maison de la Solidarité Argentat/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
L	ACTIONS DE SANTÉ																			
L1	Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.	Х											Х	Х						
L2	Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.	х											Х	х						
М	AIDE SOCIALE A L'ENFANCE																			
M1	Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives, de suspension d'agrément ou de refus de modification d'agrément après avis de la Commission Départementale	х		х	х															
M2	d'Agrément des Familles Adoptives. Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République et correspondances avec	х		Х	х		х													
	le Juge des Enfants																			Ш
М3	Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.	х		х	х		х													
M4	Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.	х		х	х			х									х	х	Х	х
M5	actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'ASE et leur suivi, quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire)	х		х	х		х	х												
M6	Procès verbaux d'abandon.	Х		Х	Х															
М7	Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.	х		х	х			х												
M8	Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.	х		х	х	х														
М9	Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).	х		х	х	х														
M10	Actes et documents relatifs à la prise en charge d'un travailleur familial ou d'une aide ménagère au titre de la prévention.	х		х	х			х									х	х	Х	х
M11	Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.	х		х	х															
M12	Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des astreintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.	х		x	х	х	х	х									х	х	х	х
M13	Actes et documents relatifs aux réquisitions de toute nature transmises par le Procureur de la République au titre de la protection de l'enfance en danger et, notamment, dans le cadre du recueil d'une information préoccupante.	х		х	х		х													

		Directeur Action Sociale Familles et Insertion	Chargé de dispositif Morgan REYGNIER	Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance Nathalie MARCHESAN	Adjoint au Chef de Service Aide Sociale à l'Enfance	Responsable placement familial Suzy CORBISIER	Responsable Cellule Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) Magali COLLY	Responsable Põle Ressources Marion PLAS	Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Béatrice PARDOEN	Adjoint au Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Marie BARTHELEMY	Chef du Service Educatif Boris ANDRE	Encadrabt des Services Généraux Syrvie SOULIER	Responsable Prévention - PMI Valérie CHIERE	Responsable Centre de Santé et Plan Ambition Santé Salomé CIBLAC	Chef du Service Emploi Insertion Laétitia GOMES	Conseiller technique insertion, référent d'équipe Christine CHAVAGNE	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive OUEST/Juillac/Meyssac Magali PONS	Chef de Service Maison de la Solidarité Brive secteur Centre/ secteur Est Nathalie VNCENT	Chef de Service Maison de la Solidarité Ussel / Egletons / Bort les Orgues / Meymac Carine CIVADE	Chef de Service Maison de la Solidarité Argentat/Tulle /Uzerche Géraldine ANDRE
N N3	AUTORISATIONS AGREMENTS ET CONTROLES  Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations relatives à la création, la transformation ou l'extension d'établissement.	х																		
N4	Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.	x																		
0	ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION																			
01	Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.	Х													х	х				
02	Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.	Х													х	x				
О3	Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.	х													х	х				
04	Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.	х	х																	
07	Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.	х																		
08	Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.	х				L											х	х	х	х
	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS notamment : FSE (FONDS SOCIAL EUROPEEN), FEDER (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL), FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL)																			
S9	FSE - Dépôt d'une demande de subvention et pièces constitutives du dossier (demande d'engagement notamment)	Х							Х	Х		Х			х	х	х			
S10	FSE - Convention attribuant une subvention FSE+ pour d'une opération départementale programmée, éventuels avenants et correspondances liées	х							Х	Х		х			х	х	х			

Délégation de signature est donnée pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, partie M12 aux personnes suivantes en sus de celles mentionnées dans le tableau ci-dessus :

- ✓ Madame Audrey CHINSON, Responsable d'équipe unité / travailleur social cellule "accompagnement socio-éducatif";
- ✓ Monsieur Mickaël VRIGNON, Responsable d'équipe unité / travailleur social;
- ✓ Madame Céline FAURE MORTEYROL, Encadrant de proximité Maisons de la Solidarité Départementale de Brive Ouest et Juillac ;
- ✓ Madame Valérie BESSOT, Encadrant de proximité Maisons de la Solidarité Départementale d'Uzerche et Brive secteur Est;
- ✓ Madame Delphine BONY, Encadrant de proximté Maisons de la Solidarité
  Départementale de Brive secteur Centre et Meyssac;
- ✓ Monsieur Jérôme BRANDELY, Encadrant de proximité Maisons de la Solidariré Départementale Bort-les-Orgues / Egletons / Meymac / Ussel;
- ✓ Madame Nadine GAUCHER, Responsable d'équipe unité / travailleur social;
- ✓ Madame Anaïda COMBO Responsable d'équipe unité / travailleur social;

# PÔLE COHÉSION SOCIALE DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

		Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Claude DI RUGGIERO	Chef de Service Education Jeunesse Amandine MESLAND	Chef de Service Culture Patrimoine Céline BOUDY	Directeur du Musée du Président Jacques Chirac Catherine COMBROUZE- LAFA YE
Α	ADMINISTRATION GENERALE				
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х	х	x	х
Е	COMMANDE PUBLIQUE				
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	X	Х	х	Х
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х	Х	X	х
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			х
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			Х
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	х	х	х
F	AIDES FINANCIÈRES				
F1	Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.	Х			
Р	CULTURE				
P2	Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.	Х		Х	х
Q	EDUCATION-JEUNESSE				
Q1	Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.	Х	Х		
Q2	Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.	Х	Х		
Q3	Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).	Х	Х		
Q4	Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CGJ).	Х	Х		
Q5	Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.	Х	Х		

# PÔLE COHÉSION SOCIALE ARCHIVES DEPARTEMENTALES

		Directeur des Archives et Bibliothèque Départementales Justine BERLIERE	Adjoint au Directeur, cher du service Contrôle, collecte et traitement des Archives modernes et contemporaines Ermanuuel BOSCA	chef du service Numérisation, Iconographie et diffusion numérque Murielle ROUSSILLES
Α	ADMINISTRATION GENERALE			
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	Х
A2	Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	Х	Х	Х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х	х	Х
Е	COMMANDE PUBLIQUE			
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х		
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	х		
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х		
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	X	Х	Х
Р	CULTURE			
P1	Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.	Х	Х	Х
P2	Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.	Х	Х	Х
P4	Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.	Х	Х	Х

# PÔLE COHÉSION SOCIALE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

		Directeur des Archives et Bibliothèque départementales Justine BERLIERE	Responsable d'équipe Alain MAURY	Responsable politique documentaire Patrice MONTZAMIR	Bibiliothécaire- médiathécaire Marie-Hélène MA GNIN- COFFIN
Α	ADMINISTRATION GENERALE				
A1	Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.	Х	Х	х	х
A2	Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service et tous documents liés au fonctionnement du service.	X	X	Х	х
А3	Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.	Х	Х	Х	Х
A4	Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :  - pièces justificatives,  - pièces attestant du service fait.	х	х	х	х
Е	COMMANDE PUBLIQUE				
E1	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) d'un montant inférieur à 500 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E2	Bons de commande d'un montant inférieur à 500 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E3	Actes, documents et correspondances relatifs à la consultation des opérateurs économiques, à l'analyse des offres et des candidatures, à l'attribution et à l'exécution des marchés (y compris lettre de commande et devis) et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E4	Bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT quel que soit le montant de l'accord cadre correspondant, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Х			
E10	Actes, documents et correspondances relatifs au suivi des marchés et accords-cadres (certification de service fait, constats, PV, ordre de service) quel que soit leur montant à l'exception de ceux relatifs à la prise de mesures coercitives, à l'acceptation de la sous-traitance, à la modification et à la résiliation des marchés et accords-cadres	х	Х	х	х
Р	CULTURE				
P3	Documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs	Х	Х	Х	Х

39

<u>Article 4</u> : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature, il abroge à compter de la même date tout arrêté antérieur pris pour le même objet.

complet de la meme dale tout arrele americui priu pour le meme objet.

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Payeur

Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Tulle, le 28 Octobre 2025

Pascal COSTE Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Octobre 2025

Affiché le : 28 Octobre 2025